

-----  
**Encore une fois, “La Revue Alternative bien-être” de Janvier 2019 N° 148 , son chroniqueur Pierre Lance nous éclaire sur des mesures qu’il serait sage de prendre en ce début d’année, on peut en douter...**

**Mais nous sommes informés, et c’est bien là l’essentiel !**

**A nous de réfléchir et d’agir pour “prendre au mieux notre Santé en main”**

Jacques Carimalo  
-----

## **SANTE PUBLIQUE**

# **Les cinq mesures urgentes à prendre en 2019.**

**Le ministère français de la Santé semble plus que jamais déconnecté des préoccupations des citoyens en matière de médecine.**

**Méthodes douces et alternatives de soins,effets secondaires des produits de l’industrie pharmaceutique.Le gouvernement n’est pas seulement très en retard sur la médecine de demain.Il n’a compris la prise de conscience des français !**

**Voici les cinq mesures qui permettraient de corriger le tir,selon notre chroniqueur Pierre Lance.**

Nicolas HULOT a donc démissionné du gouvernement.Puis Gérard Colomb.

Pourrait-on espérer la démission de Me BUZIN, ministre de la maladie?

Certainement pas! Pourquoi ?

Parce que notre Président et notre Premier ministre accèdent à toutes ses demandes sans la moindre réserve et tiennent tout ce qu'elle dit pour parole d'évangile.Aussi, malgré sa gestion déplorable du grave problème soulevé par modification du Lévothyrox, médicament indispensable aux personnes souffrant de la glande thyroïde, Me Buzin semble inamovible.Et cela durera sans doute tant que sera maintenue l'obligation d'infliger 11 vaccins à nos bébés et tant que les effets secondaires de cette vaccination de masse ne seront pas connus.

Or, pour que ces effets soient dûment répertoriés (y compris éventuellement, la mort subite du nourrisson, généralement inexplicquée), encore faudrait-il que tous les pédiatres informent scrupuleusement les autorités de santé des conséquences inquiétantes relevées sur leur jeunes patients après les vaccinations.Car il s'en produit souvent, mais elles sont rarement signalées.

C'est pourquoi il me semble que la première bonne mesure à prendre serait celle-ci:

## **1- Organisation méthodique d'une véritable remontée d'information des médecins sur les effets secondaires constatés sur les enfants vaccinés.**

Cela suppose évidemment une sensibilisation des médecins et des parents à la nécessité d'observer et de noter toute anomalie de santé survenant chez un jeune enfant dans les jours et les semaines suivant la vaccination. Le lien de cause à effet n'est sans doute pas facile à établir, mais il convient, à tout le moins, de la signaler, de façon à ce qu'une statistique précise puisse être établie.

Car il est évident que si un nombre important d'effets indésirables est observé, il conviendra d'en déduire que la vaccination systématique n'est pas adaptée à une certaine catégorie d'enfants en bas âge et que l'obligation légale devra être abandonnée au profit de la libre décision des parents, dûment informés par les médecins.

## **2. Rétablissement du diplôme d'herboriste.**

Alors que le grand public est de plus en plus sensibilisé à la nécessité de revenir à une approche plus naturelle de la santé, notamment par le recours à la phytothérapie, il est inconcevable que le diplôme d'herboriste ne soit plus délivré en France depuis 1941.

Or, le métier d'herboriste est officiellement reconnu et encadré chez nos voisins européens, notamment en Allemagne, au Royaume Uni, en Belgique et en Suisse.

Chez nous actuellement une mission d'information du sénat travaille sur le sujet. Elle est composée de 27 membres de différentes orientations politiques et est présidée par Me Corinne Imbert, sénatrice LR de Charente Maritime.

Lors du congrès des herboristes qui a eu lieu le 18 AVRIL dernier à Bayonne, le sénateur Joël Labbé a déclaré: "Nous allons remettre à plat tous les enjeux de l'herboristerie, de façon à avancer pas à pas vers un consensus et redonner un cadre légal à l'exercice de cette profession."

Il ne sera pas aisé de trouver un consensus, car l'Ordre des pharmaciens est vent debout contre ce projet, soucieux de garantir à ses membres un monopole en phytothérapie parfaitement injustifié.

## **3. Création d'un "bonus - Malus" concernant l'assurance maladie.**

Nul n'ignore que de nombreuses personnes abusent de consultation médicale et de prises de médicaments souvent inutiles, voire néfastes.

En outre, de nombreux médecins établissent des ordonnances extravagantes, alignant parfois plus de 12 médicaments différents, personne ne peut connaître quelles interactions, éventuellement dommageables, peuvent se réaliser entre diverses molécules. Afin de favoriser une meilleure responsabilité des médecins, il serait souhaitable que la Sécurité Sociale établisse un "bonus - malus" qui favoriserait les assurés n'abusant pas du recours à la médecine et à la pharmacie.

#### **4. Réexamen des dosages des compléments alimentaires à usage thérapeutique.**

Les usagers sont souvent déçus par les effets attendus de quelques compléments alimentaires jouissant pourtant d'une bonne réputation quand au soulagement de certains maux. En fait, il semble que les dosages recommandés sur les notices soient tout à fait insuffisant. Et ils sont toujours accompagnés, bien entendu, de la mention obligatoire: "Ne pas dépasser la dose prescrite." Mais qui donc évalue ces doses? La question mérite examen, car il s'agit d'un dosage faible fixé par le fabricant pour que l'utilisation du produit ne soit pas trop coûteuse pour le consommateur, soit il s'agit d'une pratique imposée par "les autorités de santé" parce que celles-ci, inféodées aux grands Laboratoires de la médecine chimique, ne tiennent nullement à voir triompher les médecines alternatives. Je penche personnellement pour la seconde hypothèse, car si un dosage efficace assurait les succès des compléments alimentaires à usage thérapeutique, les patients qui les utilisent ne regarderaient pas à la dépense, leur désir de guérison étant largement supérieur à leur désir d'économie.

#### **5. Assurer la sauvegarde de la médecine homéopathique**

Les attaques contre la médecine homéopathique ne cessent de s'amplifier et son efficacité constamment remise en cause, notamment par l'Académie de Médecine, dont les membres ignorent tout de cette thérapie et ne veulent rien en connaître. Or, les preuves de l'efficacité de l'homéopathie sont multiples, y compris en médecine vétérinaire, et elle jouit de la faveur d'une grande partie du public (75% des Français lui sont favorables). Les adversaires de l'homéopathie n'ont jamais lu le formidable ouvrage du Dr Bill Gray, *'L'homéopathie enfin prouvée!* (Guy Trédaniel éditeur) que je recommande chaleureusement à tous ceux qui veulent réellement s'informer sur le sujet. L'auteur a rassemblé dans ce livre toutes les preuves scientifiques de la valeur thérapeutique incontestable de cette médecine sans effets secondaires. Aussi est-il inconcevable que le remboursement des médicaments homéopathiques par la Sécurité Sociale ait été diminué, alors que ces remèdes sont beaucoup moins coûteux que ceux de la médecine chimique, et nécessaire de rétablir son remboursement complet.

Voilà les 5 principales mesures qui devraient permettre, selon moi, non seulement de mieux garantir la santé de nos concitoyens, mais également de permettre un meilleur équilibre des comptes de la Sécurité Sociale, qui pèsent très lourdement sur toute notre économie.

**Pierre Lance**

**(Alternative Bien être N° 148 de JANVIER 2019)**

